



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024
LISTE DES DELIBERATIONS

Membres :

PRÉSENTS : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Annick MATTIA, Amandine PARSY, Immacolata REVERTE ; Françoise ROSTOUCHER et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Thierry BERNARD, Allan D'ETTORRE, Éric MAITRE, Sully MUSSARD, et Guy ROUYER.

ABSENTS EXCUSES : Mr Cyril PELUD qui a donné tous pouvoirs à Eric MAITRE, Mr Pierre RAMBAUD qui a donné tous pouvoirs à Cécile JOURDAIN.

ABSENT : Monsieur Sébastien PELUD

1) CONVENTION DE NATATION SCOLAIRE 2024-2025 (2024-37)

ADOPTE

Madame le Maire propose de prendre en charge la dépense qui s'élève, pour l'année scolaire 2024-2025, à 4.000,00 € TTC, incluant 10 séances d'une heure avec 2 maîtres-nageurs sauveteurs en enseignement et 1 maître-nageur sauveteur en surveillance pour les 5 classes du niveau élémentaire de l'école de BETTANT. Cette dépense est compensée à hauteur de 2.000 € par la dotation de solidarité communautaire donnée par la CCPA

Une convention entre la mairie de SAINT-VULBAS et la mairie de BETTANT définit, pour l'année scolaire en cours, les conditions d'accueil des scolaires au bassin d'apprentissage du Centre Aquatique Ain'Pulse situé à SAINT-VULBAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité (14 voix)** approuve la proposition.

2) SUBVENTIONS COMMUNALES (2024-38)

ADOPTE

Madame le Maire rappelle que, lors du vote du Budget Primitif 2024, un crédit de **20 500 €** a été prévu, en vue d'attribuer les subventions communales. Une somme de **16 850 €** sera répartie entre les différentes associations de la commune et d'autres associations extérieures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'**unanimité (14 voix)**, la répartition des sommes proposées.

3) REALISATION DE BORDURES D'ILOTS A LA PLACE DES ECLUSES PROVISOIRES (2024-39)

ADOPTE

(Annule et remplace la délibération n° 2024-35 du 16 mai 2024)

Madame le Maire indique la nécessité de changer les écluses provisoires situées route d'Ambérieu et route de Saint Denis, aux vues de leur état

Ce projet permettra de sécuriser de façon durable l'entrée de la commune (côté Ambérieu-en-Bugey) et les abords de l'école,

La commune a reçu un avis favorable pour ce projet par l'Agence Dombes Plaine de l'Ain, agence routière et technique du Conseil Départemental de l'Ain et nous accompagnera techniquement sur ce dossier.

Les travaux envisagés peuvent être soumis à une demande de subvention auprès du pacte de territoire.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est arrêté provisoirement comme suit :

FINANCEMENTS	MONTANTS HT	TAUX
Conseil Départemental – Pacte de Territoire	6 032,25 €	30,00 %
Fonds Propres de la collectivité (autofinancement)	14 075,25 €	70,00 %
TOTAL	21 107.50 €	100,00 %



Le Conseil Municipal, approuve ces travaux et les demandes de subvention à l'unanimité (14 voix).

4) DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION, DU DEPARTEMENT (AU TITRE DU PACTE DE TERRITOIRE) ET DE L'ETAT (DETR) POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE NOTRE DAME DES NEIGES, (2024-40)

ADOPTE

(Annule et remplace la délibération n° 2024-36 du 16 mai 2024)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de demander des subventions auprès de la Région et du Département (Pacte de territoire) dans le cadre de la rénovation intérieure de l'Eglise et une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR,

En effet, des travaux sont nécessaires car le ciment actuellement sur les murs se détériore. Il devient donc indispensable de faire un piquage de cet enduit et de reprendre les joints en pierres apparentes.

Pour cela, plusieurs devis ont été demandés et l'entreprise retenue propose un montant total de **23 060,00 € HT**.

Le conseil doit se prononcer sur l'adoption du projet et solliciter les dites-subvention.

Le plan de financement serait

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
DETR	DETR	6 918	30,00 %
Conseil Régional	/	4 612	20,00 %
Autres (Département)	Pacte de territoire	6 918	30,00 %
Total subventions publiques		18 448€	80,00 %
Fonds propres	Commune Bettant	4 612	20,00 %
Total autofinancement		4 612€	20,00 %
TOTAL GENERAL HT		23 060€	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve ces travaux et les demandes de subvention à l'unanimité (14 voix)

5) VENTE DE MATERIEL COMMUNAUX (2024-41)

ADOPTE

Madame le maire rappelle que la commune a fait l'acquisition cette année d'un nouveau tracteur pour remplacer l'ancien tracteur qui a été proposé à la vente ainsi que ses accessoires.

Il est d'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle. Une proposition a été faite par courrier en date du 7 juillet dernier, d'acquérir le tracteur et les 2 accessoires pour un montant total de 15000,00 €, supérieure à la reprise proposée par le vendeur du nouveau tracteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix) approuve le montant de la vente du tracteur et de ces accessoires.

6) APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIEA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN) PERMETTANT D'AJOUTER LA POSSIBILITE DE REALISER DES PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE COMPTE DE SES COMMUNES, (2024-42)

ADOPTE



Mairie de BETTANT

il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix) approuve, la modification des statuts du SIEA.

7) VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES IRVE (INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES) ELABORE PAR LE SIEA DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION DE SERVICE, SANS RESERVE, NI MODIFICATION (2024-43)

ADOPTE

Il y a un besoin important d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous ;

Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) :

- Définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit
- Permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental
- Permettra de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements des dites infrastructures de recharges au réseau électrique

La modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) permet l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services.

La commune de BETTANT, compétente en matière d'IRVE, a sollicité le SIEA afin qu'il mette ses compétences et son expertise au profit des communes membres dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

Il est proposé de confier, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ; de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDIRVE d'un montant forfaitaire de 45€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix) approuve la convention, son financement et le SDIRVE.

Points divers

Point « piste cyclable »

Un point a été fait avec la CCPA suite à la mise en service de la piste Cyclable.

- **Sécurité Route de l'Albarine :**

La CCPA va revenir nous présenter un projet pour améliorer la sécurité des piétons et cyclistes.

- **Sécurité Route de Torcieu :**

Un arrêté est en cours pour interdire la route à la suite d'un éboulement. Afin de lever l'arrêté, il est convenu que la MAIRIE va envoyer rapidement un courrier à tous les propriétaires de terrains qui longent la piste cyclable afin de rappeler leurs obligations d'entretenir la forêt et les risques encourus en cas de chute d'arbre. Après avoir effectué la démarche, la CCPA devrait assurer la sécurité des éboulements en prolongeant l'enrochement.

Pour limiter la circulation un essai de fermeture de la barrière d'entrée sera effectué ; la CCPA propose la pose d'une 2^{ème} barrière après le 2^{ème} ilot (« Chemin le Mordarey »).

Ecole

A ce jour, les effectifs à la rentrée de septembre seront de 78 élèves. Il y a, pour l'instant, 11 départs et 12 arrivées.

SIEA

Nous ne souhaitons pas participer au groupement de commande pour l'achat d'énergie.

Fin de séance à 22h30

